

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DFPE 1350 Subvention à l'association Association des Ludothèques en Ile-de-France (ALIF) (13e) pour sa ludothèque « Ludomobile ».

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association « Association des Ludothèques en Ile-de-France » (ALIF) (13e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association « Association des Ludothèques en Ile-de-France » (ALIF) (13e) pour le fonctionnement de sa ludothèque « Ludomobile » et son action de soutien à la parentalité. (37601-2014_01887).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.